

Conditions générales de location saisonnière

Voici les modalités de location de mon appartement.

Le principe est simple, si vous êtes intéressé, contactez moi et je vous donnerai toutes les informations que vous pourrez vérifier auprès d'autres intermédiaires (mairies, syndic, gendarmerie etc.). Par contre, je ne suis pas inscrit à l'office de tourisme.

Cette location est basée sur la confiance réciproque. Je me réserve le droit de refuser une demande qui ne me paraîtrait pas conforme. Les clés sont désormais transmises par colis suivi environ un mois avant votre séjour Vous ne payez le solde de location que lorsque vous êtes en possession des clés.

Des modalités d'annulation sont incluses dans le contrat de location.

N'étant pas souvent sur place, je vous envoie tous les documents et clés par colis suivi entre 1 mois et 15 jours avant votre séjour.

Après vérification de la disponibilité, la période est réservée par un accord entre les deux parties. L'accord peut avoir lieu par mail, par téléphone ou par courrier mais c'est la réception des arrhes et du contrat de location qui validera définitivement la location.

Pour cela, j'ai besoin vos coordonnées afin d'établir le contrat de location.

la taxe de séjour est due pour toute personne de plus de 13 ans de juin à début septembre. Celle-ci est intégrée dans votre loyer.

Dès que j'ai ces informations, j'établis le contrat en deux exemplaires que je vous transmets pour signature.

Après accord, vous me renvoyez un exemplaire signé avec votre chèque d'arrhes, **un chèque de caution de 100 € (non encaissé)** et **une photocopie de votre pièce d'identité**.

Un mois avant votre séjour, je vous envoie les clés accompagnées d'un plan d'accès, d'une liste détaillée des meubles, objets meublants et tout le détail de ce que vous devez trouver à votre arrivée dans l'appartement.

Dès que vous avez reçu les clés, vous réglez le solde de la location.

Ma ligne téléphonique est sous surveillance HADOPI, un locataire ayant effectué des téléchargements frauduleux pendant son séjour. Un contrat d'utilisation internet accompagnera donc le contrat de location. Toute utilisation abusive et illégale d'Internet sera signalée à HADOPI Toute personne ne signant pas le contrat Internet, ne recevra pas le code WIFI.

Avant votre arrivée, l'état de l'appartement aura été vérifié par une femme de ménage. L'appartement doit donc être en état à votre arrivée. Lors de votre arrivée, vous vérifiez le bon fonctionnement des divers appareils et vous me faites part des éventuelles discordances que vous trouvez et j'y remédie de la meilleure façon possible.

A la fin de votre séjour, après contrôle avec la femme de ménage, de l'état de l'appartement, vous me retournez les clés et dès réception, je vous retourne votre caution dans un délai de 2 mois (délai de réponse HADOPI).

Votre avis pouvant servir les autres vacanciers, je vous invite à lire et éventuellement déposer un message sur le livre d'or de mon site Amivac.